

**0225 AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR
LE LOGEMENT DU HAUT-RHIN (A.D.I.L. du Haut-Rhin)**

16a, avenue de la Liberté - 68000 COLMAR

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DU HAUT-RHIN

(A.D.I.L. du Haut-Rhin)

16a, avenue de la Liberté
68000 COLMAR

Association régie par les articles 21 à 79 du Code
Civil local et inscrite au Registre des Associations du Tribunal d'Instance de COLMAR

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

(Article L 823-9 du Code de Commerce)

EXERCICE 2019

(du 01.01.2019 au 31.12.2019)

A l'Assemblée Générale de l'Association ADIL DU HAUT-RHIN,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION « ADIL DU HAUT-RHIN », relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 27 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date, dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Trésorerie

La trésorerie représente à fin décembre 2019, dans les comptes, un solde à l'actif de 517.224 €.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons rapproché les soldes bancaires comptabilisés au 31 décembre 2019 avec les extraits bancaires et les confirmations bancaires.

2. Subventions

Les cotisations et les subventions à recevoir représentent à fin décembre 2019, dans les comptes, un solde à l'actif de 35.572 €. Les subventions d'exploitation perçues au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à 648.148 €.

Dans le cadre de nos travaux d'audit, nous avons rapproché la comptabilité avec les notifications de subventions.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'Association

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation.
- Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Colmar, le 29 mai 2020

Le Commissaire aux Comptes

RSM Est


Jean-Michel COUCHOT

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019				
BILAN ACTIF				
	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amort. et Prov.	Net	Net
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
Brevets, marques, logiciels	51 535	15 590	35 945	5 602
Frais de recherche et développement	800	800	0	0
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Instal. technique, matériel et outillage	7 985	3 293	4 692	5 088
Autres immobilisations corporelles	77 619	62 983	14 635	8 438
Immobilisations en cours				
Avances sur commande d'immob.				
<u>Immobilisations financières</u>				
Dépôt et cautionnement	0	0	0	0
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	137 939	82 666	55 273	19 129
<u>Stocks</u>				
	0	0	0	0
<u>Créances</u>				
Cotisations et subventions à recevoir	35 572	0	35 572	41 431
Autres créances	520	0	520	520
<u>Trésorerie</u>				
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
Disponibilités	517 224	0	517 224	466 111
Virements internes	0	0	0	0
<u>Comptes de régularisation</u>				
Charges constatées d'avance	2 575	0	2 575	566
TOTAL ACTIF CIRCULANT	555 891	0	555 891	508 628
TOTAL GENERAL	693 830	82 666	611 164	527 756

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019		
BILAN PASSIF		
	Exercice N	Exercice N-1
<u>Patrimoine associatif</u>		
Fonds associatifs	341 313	307 209
Subventions d'investissement	55 750	55 750
Résultat de l'exercice (excédent ou perte)	53 375	34 104
TOTAL DES FONDS PROPRES	450 439	397 062
<u>Provision pour Risques et Charges</u>		
Provision pour Risques et Charges	2 460	4 148
TOTAL PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	2 460	4 148
<u>Fonds dédiés</u>		
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	0	0
TOTAL FONDS DEDIES	0	0
<u>Dettes</u>		
Dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 250	25 039
Dettes fiscales et sociales	108 015	101 506
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	0	0
<u>Comptes de régularisations</u>		
Produits constatés d'avance	25 000	0
TOTAL DES DETTES	158 265	126 545
TOTAL GENERAL	611 164	527 756

COMPTE DE RESULTAT AU 31.12.2019 (liste)		
	Exercice N	Exercice N-1
Produits d'exploitation		
Subventions de fonctionnement, cotisations :		
- Collège 1	181 433	182 541
- Collège 2	669	764
- Collège 3	458 279	453 829
- Permanences	7 767	7 767
Etudes et financements spécifiques	150 984	97 900
Suventions d'exploitations	0	0
Reprises sur provisions, transferts de charges	7 493	1 688
Autres produits	6 199	9 289
Total des produits d'exploitation (A)	812 824	753 778
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	0	0
Variation de stock (marchandises)	0	0
Autres approvisionnements	0	0
Autres achats et charges externes	130 204	153 899
Impôts et versements assimilés	29 501	21 502
Salaires et traitements	430 391	379 003
Charges sociales	167 556	157 348
Dotation aux amortissements et aux provisions	7 800	7 196
Autres charges	162	2 794
Total des charges d'exploitation (B)	765 614	721 742
Résultat d'exploitation (A-B)	47 210	32 036
Produits financiers		
Autres produits financiers	2 287	2 239
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Total des produits financiers (C)	2 287	2 239
Charges financières		
Intérêts et charges assimilées	0	0
Total des charges financières (D)	0	0
Résultat financier (C-D)	2 287	2 239
Résultat courant avant impôts (A-B+C-D)	49 497	34 275
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	4 184	0
Sur opérations en capital	0	0
Reprise sur provisions, transferts de charges et autres produits exceptionnels	0	0
Total des produits exceptionnels (E)	4 184	0
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	306	172
Sur opérations en capital	0	0
Dotation aux provisions et autres charges exceptionnelles	0	0
Total des charges exceptionnelles (F)	306	172
Résultat exceptionnel (E-F)	3 878	-172
Impôts sur les bénéfices (G)		
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs (H)	0	0
- Engagements à réaliser sur ressources affectées (I)	0	0
Total des produits (A+C+E+H)	819 295	756 017
Total des charges (B+D+F+G+I)	765 919	721 913
EXCEDENT OU PERTE (Total produits - total charges)	53 375	34 104
<i>Evaluation des contribution volontaires en nature : charges</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Evaluation des contribution volontaires en nature : produits</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2019, dont le total est de 611 164 €, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de 819.295 € et dégageant un bénéfice de 53.375 €.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Les notes et tableaux, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

SOMMAIRE DES**ANNEXES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT PRODUITES**

	Réf. Pages
I REGLES ET METHODES COMPTABLES	
1.1 Principes généraux	1
1.2 Méthodes d'évaluation	
- Immobilisations et amortissements pour dépréciation	1
- Créances et dettes	1
- Charges à payer et produits à recevoir	1
- Contributions volontaires	2
- Indemnités de fin de carrière	2
- Règles de présentation des produits d'exploitation	2
- Charges exceptionnelles	2
1.3 Changements de méthodes	N/A
1.4 Dérogations aux principes comptables	N/A
1.5 Informations complémentaires pour donner l'image fidèle	2
II COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT	
2.1 Etat de l'actif immobilisé	3
2.2 Etat des amortissements	4
2.3 Etat des créances	5
2.4 Etat des charges constatées d'avance	6
2.5 Etat des produits recevoir	6
2.6 Etat des fonds dédiés	7
2.7 Etat des échéances des dettes	8
2.8 Etat des charges à payer	9
2.9 Etat des produits constatés d'avance	9
2.10 Etat des contributions volontaires	10
2.11 Engagements financiers	11
III AUTRES INFORMATIONS	
3.1 Crédit-bail mobilier	12

1.1 PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels sont établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation et notamment ceux énoncés dans le guide comptable des associations.

Les informations sont présentées dans l'ordre des postes du bilan, puis du compte de résultat.

1.2 METHODES D'EVALUATION

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations et amortissements pour dépréciation

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur valeur d'entrée dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Les durées de vies prévues sont les suivantes :

- Logiciels informatiques	3 ans
- Agencements, aménagements et installations	5 à 10 ans
- Matériel de bureau et matériel informatique	3 à 5 ans
- Mobilier	5 à 10 ans

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Charges à payer et produits à recevoir

L'ensemble des charges à payer et des produits à recevoir sont enregistrés toutes taxes comprises.

Contributions volontaires

Les contributions volontaires de bénévolat correspondent aux travaux réalisés par les partenaires de l'association. Cet apport en travail est uniquement valorisé au « pied du compte de résultat ».

L'information chiffrée repose sur les éléments communiqués par les partenaires.

Au titre de l'exercice 2019, aucune contribution volontaire n'est à comptabiliser.

Le tableau 2.10 de l'annexe reprend le détail des contributions.

Indemnités de fin de carrière

La provision pour indemnité de départ à la retraite est calculée en fonction de l'âge, de l'ancienneté et du niveau de rémunération du salarié, en tenant compte de la table de mortalité et d'une probabilité de présence à l'âge de départ à la retraite. La méthode d'évaluation utilisée consiste à déterminer la valeur des prestations futures probables et actualisées de chaque salarié au moment de son départ à la retraite.

L'engagement de notre Association est mentionné dans le tableau 2.11 de l'annexe.

Charges exceptionnelles.

L'ADIL a fait appel au groupe ENEIS pour de la sous-traitance par faute de temps pour traiter la demande.

1.5 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER L'IMAGE FIDELE

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 depuis mars 2020 et l'entité s'attend à un impact sur son activité et même sur ses états financiers en 2020. L'association, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises et associations, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêt des comptes des états financiers 2019 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son activité.

2.1 ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeurs brutes début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Valeurs brutes fin d'exercice
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>				
Frais de recherche et développement	800	0	0	800
Brevets, marques, logiciels	17 092	34 443	0	51 535
Total immobilisations incorporelles	17 892	34 443	0	52 335
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>				
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériel et outillage	0	0	0	0
Installations, agencements et aménagement	7 542	443	0	7 985
Matériel de transport	0	0	0	0
Matériel de bureau et informatique	27 518	9 058	0	36 576
Mobilier	41 042	0	0	41 042
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
Total immobilisations corporelles	76 102	9 502	0	85 604
<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>				
Autres participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières	0	0	0	0
Total immobilisations financières	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	93 994	43 945	0	137 939

2.2 ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
<u>AMORTIS. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>				
Frais de recherche et développement	800	0	0	800
Brevets, marques, logiciels	11 491	4 099	0	15 590
Total immobilisations incorporelles	12 290	4 099	0	16 390
<u>AMORTIS. IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>				
Constructions	0	0	0	0
Matériel et outillage	0	0	0	0
Installations, agencements et aménagement	0	0	0	0
	2 453	840	0	3 293
Matériel de transport	0	0	0	0
Matériel de bureau et informatique	20 286	2 015	0	22 301
Mobilier	39 838	844	0	40 682
Total immobilisations corporelles	62 576	3 699	0	66 276
TOTAL GENERAL	74 867	7 798	0	82 666

2.3 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

Intitulés	Montant brut	Dont à - un an	Dont à + un an
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>			
Autres titres immobilisés	0	0	
<u>ACTIF CIRCULANT</u>			
Cotisations et subventions à recevoir	35 572	35 572	
Autres créances :			
- Personnel et comptes rattachés	0	0	
- Sécurité sociale et organismes sociaux	0	0	
- Impôts et taxes	0	0	
- Débiteurs divers	0	0	
- Autres créances	520	520	
Total des autres créances	520	520	
Charges constatées d'avance	2 575	2 575	
TOTAL	38 667	38 667	0

2.4 ETAT DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Intitulé	Montant
Charges d'exploitation	2 575
Charges financières	0
Charges exceptionnelles	0
TOTAL	2 575

2.5 ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR

Intitulé	Montant
Créances rattachées à des participations	0
Autres immobilisations financières	0
Créances clients et comptes rattachés	0
Autres créances	0
Intérêts	0
TOTAL	0

2.6 ETAT DES FONDS DEDIES

Nature	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
NEANT				0
TOTAL GENERAL	0	0	0	0

2.7 ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

Intitulés	Montant brut	Dont à - un an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
<u>DETTES</u>				
Emprunts auprès des établissements de crédit	0	0		
Dettes financières diverses	0	0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 250	25 250		
Dettes fiscales et sociales	108 015	108 015		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0		
Groupe et associés	0	0		
Autres dettes	0	0		
Produits constatés d'avance	0	0		
TOTAL	133 265	133 265		

2.8 ETAT DES CHARGES A PAYER

Intitulé	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0
Emprunts et dettes financières divers	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 994
Dettes fiscales et sociales	48 587
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0
Autres dettes	0
TOTAL	60 581

642002

2.9 ETAT DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Intitulé	Montant
Produits d'exploitation	0
Produits financiers	0
Produits exceptionnels	0
	0

2.10 ETAT DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Organismes	Nature des contributions	Nombre d'heures	Valorisation
TOTAL			0

2.11 ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements en matière de retraite	20 782
Autres engagements donnés :	
TOTAL	20 782
(1) dont concernant :	
· les dirigeants	
· les engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements reçus	Montant
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions reçus	
Autres engagements reçus :	
Biens reçus en crédit-bail	
TOTAL	

3.1 CREDIT-BAIL MOBILIER

Au 31 décembre 2019, l'association dispose de deux contrats de crédit-bail en cours concernant des copieurs.

Les redevances de crédit-bail enregistrées au cours de l'exercice s'élèvent à 6 690,24 euros.